



## CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Erreur matérielle – Délibération 2022-53 du 28 juin 2022

Le conseil communautaire du 28 juin 2022 a pris acte de la tenue, au sein du conseil communautaire, du débat sur la requalification de la Rue des Alliages Taffignon à Chaponost.

La délibération n°2022-53, déposée en sous-préfecture le 4 juillet 2022, comporte une erreur matérielle (omission dans la partie décisionnelle).

En effet, eu égard aux délégations de pouvoir de La Présidente de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon, par délibération 2020-31 octroyées par le conseil communautaire.

### **Il convient de rajouter les éléments suivants dans la partie décisionnelle :**

- D'autoriser la Présidente ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.
- De dire que les crédits sont inscrits au budget.

Le présent certificat est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Il sera annexé à la délibération n°2022-53 du 28 juin 2022 et retranscrit dans le registre des délibérations.

Fait à Brignais, le 08/07/2022

La Présidente,  
Françoise Gauquelin  
Signé le, 11/07/2022,  
GAUQUELIN Françoise



